

# Vos Investissements



octobre 2014

## FOCUS

Les assurances  
branche 44 : un  
instrument de  
planification  
successoriale idéal

## ACTUALITÉ

La Bourse  
australienne  
a-t-elle encore  
du potentiel ?

## FOCUS

→ **Le dollar va-t-il  
poursuivre son  
rétablissement ?**



# Planifiez votre succession !

Cher lecteur,

Ces dernières années, le patrimoine financier des Belges n'a pas cessé d'augmenter. Il s'agit de la valeur de leur portefeuille d'investissement, qui se compose, par exemple, d'actions, d'obligations, de fonds, d'assurances vie, d'avoirs sur des comptes d'épargne, etc.

Selon une étude récente, ce patrimoine financier des particuliers représente, sans tenir compte des dettes, un peu plus de 1 100 milliards d'euros. Soit, une moyenne de 100 000 euros par Belge.

Cette situation contribue à la confiance des Belges. Ils peuvent, en effet, se reposer sur un important matelas financier leur permettant de conserver leur mode de consommation en temps de crise. Vous découvrirez l'impact de cette situation sur l'économie belge en pages 4 et 5 dans une interview de notre nouveau Chief Economist, Geert Gielens.

Mais vous êtes-vous déjà demandé comment léguer ce patrimoine aux êtres qui vous sont chers, de préférence de façon fiscalement avantageuse ? Et comment pouvoir éventuellement en garder le contrôle et bénéficier d'un revenu régulier ?

Les assurances vie, comme nos assurances de la branche 44, offrent souvent une solution. Beaucoup de nos clients savent depuis longtemps déjà que ces assurances de la branche 44 sont flexibles et peuvent offrir un beau rendement potentiel avec un risque limité. Le fait que ces assurances représentent également un instrument idéal pour la planification successorale est toutefois souvent moins connu.

Vous en découvrirez plus dans les pages 10 et 11. N'hésitez pas à contacter le conseiller financier de votre agence Belfius pour une analyse de votre situation personnelle.

Comme de coutume, vous retrouverez également dans ce numéro notre vision sur les marchés. Nous nous pencherons également sur la question de savoir si le dollar américain poursuivra son rétablissement.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !



**Guy Vanroten -  
Senior Investment Advisor**

## SOMMAIRE

**03** Le dollar va-t-il poursuivre son rétablissement ?

**07** La Bourse australienne a-t-elle encore du potentiel ?

**04** Belgique : excellente en stabilisation. Stimulation de la croissance : peut mieux faire

**08** Questions de nos lecteurs

**06** La politique de la Banque centrale passée au crible

**10** Les assurances branche 44 : un instrument de planification successorale idéal

Ont collaboré à ce numéro : Jan Vergote, Isabelle Bohets, Patrick Vandenhaute, Bernard Bemelmans, François Groessens, Guy Vanroten, Alex Clinckx, Els Vander Straeten, Carine De Breucker, Alain Beernaert et Nadine De Baere.

Éditeur responsable : Belfius Banque SA, boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles - Tél. : 02 222 11 11 - IBAN BE23 0529 0064 6991 - BIC GKCCBEBB - RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 - FSMA n° 019649 A. Conditions en vigueur au 01-10-2014. Ce document est une communication marketing et ne peut être considéré comme un conseil en investissement.

Concept & mise en page : [www.chriscom.be](http://www.chriscom.be)

# Le dollar va-t-il poursuivre son rétablissement ?

Dans notre édition de juin, nous précisions nos attentes positives pour le dollar US. Ces derniers mois, le billet vert a en effet progressé, passant de 1,39 USD pour 1 EUR à 1,29 USD. Il est donc temps de procéder à une nouvelle évaluation.

## D'où vient cette forte hausse du dollar ?

Les raisons, multiples, s'influencent et se renforcent mutuellement.

### → L'économie américaine tourne à un régime plus élevé que son pendant européen.

Au cours du 2<sup>e</sup> trimestre, la croissance économique a atteint 1,1 % (4,6 % annualisé) aux États-Unis alors que l'économie stagnait en Europe. Grâce à ces meilleurs indicateurs économiques, le différentiel de taux des obligations d'État américaines par rapport aux européennes est passé à 1,5 % (voir graphique ci-dessous). Tout profit, bien entendu, pour la demande de titres américains, et donc pour le dollar.

### → La Banque centrale européenne (BCE) a entre-temps pris de nouvelles mesures de soutien.

Ainsi, lors de sa dernière réunion, elle a abaissé le taux d'intérêt à court terme à un nouveau plancher historique ; elle a en outre annoncé son intention d'injecter une manne supplémentaire de 1 000 milliards d'euros dans l'économie afin de doper la croissance et le faible taux d'inflation. Ces mesures contribuent elles aussi à l'augmentation du différentiel de taux avec les États-Unis et à la baisse de l'euro. Cet effet est intentionnel de la part de la BCE, car une devise meilleur marché peut donner à l'économie de la zone euro un indispensable coup de fouet.

### → Les flux de capitaux s'inversent de plus en plus, de l'Europe vers les États-Unis.

Ces derniers mois, on pouvait encore observer de solides flux de capitaux vers les pays périphériques européens, dont les obligations offraient un rendement plus élevé. Les mesures récentes de la BCE ont toutefois encore poussé ces taux d'intérêt vers le bas. Comme cet avantage de taux disparaît, quand il ne s'inverse pas carrément au profit du taux américain, l'exode des capitaux vers les États-Unis s'intensifie. Et bien entendu, cette demande accrue d'investissements en dollars se traduit par une hausse de l'USD...

## Quelles sont les perspectives ?

L'économie américaine va continuer à se montrer plus performante que l'euro-péenne. Les principaux indicateurs de confiance avancés, comme la confiance des consommateurs, se situent à un niveau très élevé. Il n'est donc plus nécessaire d'apporter un ballon d'oxygène à l'économie américaine, et la Réserve fédérale (Fed) mettra fin à son programme d'achat d'obligations en octobre.

Pour la politique monétaire de la Fed, le marché de l'emploi est l'indicateur le plus important. Au vu des chiffres décevants de la création d'emplois en août, la présidente de la Fed, Janet Yellen, continuera à maintenir le taux à son faible niveau actuel pendant un bon moment. La première hausse de taux aux États-Unis est attendue au plus tôt au

deuxième trimestre de l'année prochaine. En raison de la reprise très poussive de la zone euro, on n'y attend pas de hausse des taux d'intérêt à court terme avant la fin de 2016. Par conséquent, le différentiel de taux entre USD et EUR va encore se creuser, ce qui continue bien entendu de jouer en faveur du dollar. **Nous restons donc positifs sur le dollar.**

Les analystes voient d'ailleurs le dollar poursuivre sa hausse au cours des 12 prochains mois, pour atteindre un niveau de 1,20 à 1,25. La banque d'affaires américaine Goldman Sachs va même plus loin et prévoit que d'ici à la fin de 2017, l'euro sera retombé à 1 USD.

## Comment bénéficier d'une hausse du dollar ?

Pour l'investisseur, il existe plusieurs façons de profiter d'un nouveau rétablissement du dollar :

- un compte à terme en USD ;
- une obligation individuelle en USD ;
- un fonds qui investit dans un panier d'obligations en dollars.



Votre conseiller en investissements se fera un plaisir de vous fournir plus d'informations sur les différentes possibilités.

### Évolution EUR/USD (dollar pour 1 euro) sur 1 an



### Évolution du taux à 10 ans dans la zone euro et aux États-Unis



# Belgique : excellente en stabilisation.

## Stimulation de la croissance : peut mieux faire.

Depuis quelques mois, Belfius Banque compte un nouveau *chief economist* dans ses rangs : Geert Gielens. Il a pris le relais de Frank Lierman, parti profiter d'une retraite bien méritée. Curieux de connaître l'avis de Geert Gielens, nous l'avons soumis à un feu croisé de questions sur l'actualité économique de notre pays.

### À l'avenir, vous allez surtout vous consacrer à l'économie belge. Comment se porte notre pays ?

**G.G.** : L'économie belge a bien surmonté la crise. Elle le doit à sa politique contracyclique<sup>1</sup>, qui a maintenu la consommation des ménages à un niveau acceptable. Cette consommation privée est d'ailleurs l'un des moteurs de notre économie. Les exportations en sont un autre.

Pour la consommation, c'est surtout la confiance qui est d'une importance cruciale. Depuis 2013, nous assistons à une belle reprise de confiance des consommateurs. La Belgique montre même l'exemple à suivre à la zone euro. L'épargne des ménages n'y est pas étrangère. Si nous prenons tous les investissements des ménages et en déduisons leur endettement, on constate que les avoirs financiers nets ont progressé ces dernières années. Ce rythme est même plus soutenu que l'inflation. En moyenne, le Belge avait déjà du répondant ; ces dernières années, son bas de laine s'est encore étoffé. C'est bon pour la confiance. Si l'on dispose d'un matelas financier confortable, on peut maintenir son train de vie en temps de crise. Notre pouvoir d'achat n'a pas non plus été entamé. Grâce à l'indexation automatique, les salaires ont progressé avec l'inflation, ce qui a soutenu la consommation dans notre pays.

### Vous avez cité nos exportations parmi les moteurs de croissance. La Belgique n'est-elle pourtant pas en perte de compétitivité ?

**G.G.** : Le commerce international est primordial pour notre petit pays. Quand nos exportations dépassent nos importations, c'est tout bénéfice pour la croissance. Malheureusement, nous perdons du terrain à l'international. À l'instar de la France et de l'Italie, la Belgique perd des parts de marché à l'exportation. Sur le marché des biens de consommation, dans l'industrie manufacturière (p.ex. voitures, meubles), la concurrence est très rude.

1. Par rapport à de nombreux autres pays, l'État belge ne s'est pas trop serré la ceinture pendant les années de crise. Il n'a pas fait de coupes sombres dans les salaires, les indemnités maladie et les allocations de chômage.

En revanche, la balance des services est dans le vert. La détérioration de notre compétitivité est surtout imputable à une conjugaison de deux facteurs. D'une part, en Belgique, le coût du travail par unité de production est l'un des plus élevés de l'Union. En outre, il progresse plus que chez nos voisins. D'autre part, ce handicap est encore accentué par le fait que nous exportons beaucoup de produits intermédiaires, comme les produits chimiques et les minéraux transformés. Il s'agit principalement de produits pour lesquels il est difficile de se démarquer de la concurrence et dont le prix de vente est un élément déterminant.

### La bonne productivité des travailleurs belges ne compense-t-elle pas cette perte de compétitivité ?

**G.G.** : Nos produits d'exportation sont purement et simplement trop chers. Auparavant, nous pouvions en effet compenser ce phénomène par notre meilleure productivité, mais c'est de moins en moins le cas. Ces dernières années, la productivité des pays voisins a progressé plus qu'en Belgique.

Nous devrions par conséquent miser davantage sur l'innovation. À l'heure actuelle, la Belgique investit déjà pas mal dans l'innovation (± 2,2 % du produit intérieur brut), mais ces investissements alimentent surtout les secteurs pharmaceutique et chimique. Et quand une entreprise est performante, elle est souvent vendue à l'étranger (pensez à Tigenix, Devgen ou tout récemment Layerwise, Clear2Pay ou Taminco). Nous devons intensifier les efforts pour garder nos champions de l'innovation chez nous et récolter les fruits de nos investissements.

### Qu'en est-il des investissements des entreprises ?

**G.G.** : Les entreprises se sont récemment remises à investir davantage. On ne peut que se féliciter de cette évolution, mais c'est encore nettement insuffisant. La confiance des entrepreneurs aussi s'est améliorée depuis le plus fort de la crise, mais sa progression est nettement moins marquée que celle des ménages. Dans ce contexte, nous sommes un peu à la traîne de la zone euro. C'est surtout le secteur

En Belgique, on constate que la consommation augmente ! Bref, la déflation n'est pas problématique pour l'instant.

de la construction qui peine, même si les premiers signes d'un lent redressement sont en vue. Pour les entreprises, la principale difficulté réside dans la grande incertitude qui règne encore quant à l'avenir. Le carnet de commandes n'est pas bien garni et les entreprises restent frileuses à l'idée d'investir.

Une enquête récente du secteur du travail intérimaire (Manpower) pointe cependant une progression significative des intentions de recrutement des employeurs au trimestre dernier. Le fait que les entreprises soient de nouveau disposées à investir est un signe encourageant, car cela va faire reculer le chômage et relancer les dépenses de consommation.

### La presse se fait de plus en plus l'écho d'un risque déflationniste dans la zone euro. Comment estimatez-vous ce risque pour la Belgique ?

G.G. : L'inflation est faible et en recul, à la fois dans les pays périphériques et dans le reste de la zone euro. En été, le niveau général des prix en Belgique a augmenté de seulement 0,6 %. Par conséquent, un scénario de déflation, accompagné d'une baisse générale des prix, n'est pas totalement à exclure. La déflation est généralement présentée comme un mal à éviter à tout prix. Elle inciterait les consommateurs à reporter leurs achats et paralyserait ainsi l'économie. Mais il y a déflation et déflation...

La « mauvaise déflation » découle d'une baisse de la demande ou induit une procrastination chez les consommateurs, comme ce fut le cas au Japon. Mais il y a aussi la « bonne déflation ». Les baisses de prix auxquelles nous assistons actuellement en Belgique (et dans la plupart des autres pays de la zone euro) concernent principalement deux catégories de biens : les vecteurs énergétiques (carburant, mazout de chauffage, etc.) et l'alimentation (fruits, légumes, viandes et poissons). Les vecteurs énergétiques constituent un important coût de production. Si ces coûts diminuent, les entreprises peuvent produire à moindre coût, ce qui profite à la rentabilité. L'alimentation est un produit de base dont l'achat ne peut pas être reporté au motif qu'on table sur une nouvelle baisse de prix à l'avenir. Si nous devons dépenser moins pour les achats alimentaires, nous pouvons consacrer un budget plus important à d'autres dépenses. En Belgique, on constate que la consommation augmente ! Bref, la déflation n'est pas problématique pour l'instant.

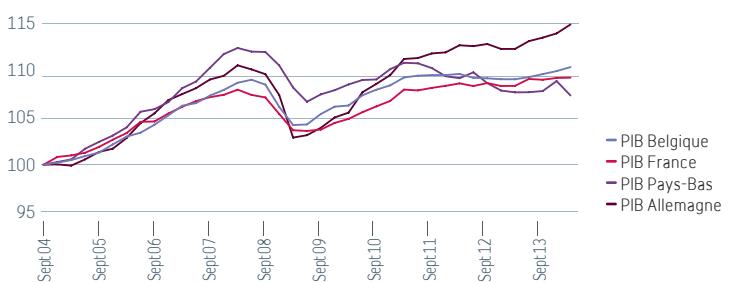
### Quelle évolution la croissance économique de la Belgique prend-elle ?

G.G. : Par rapport aux autres pays de la zone euro, la Belgique tire son épingle du jeu. Pour cette année, je prévois une croissance modeste de l'ordre de 1,3 %,

#### Évolution des actifs financiers nets par rapport à l'inflation



#### Croissance du PIB belge et de ses voisins



#### NOTRE STRATÉGIE

Notre stratégie d'investissement n'a pas changé par rapport au mois précédent. Compte tenu du contexte de faibles taux d'intérêt, nous continuons à surpondérer les actions dans nos portefeuilles de référence au détriment des obligations. Dans le panier d'actions, nous donnons toujours la préférence à l'Europe et aux pays émergents. En ce qui concerne le volet obligataire, les taux d'intérêt ne cessent de se contracter. Un rendement plus intéressant est à rechercher du côté des obligations high yield et de pays émergents. Pour l'heure, celles-ci sont donc surpondérées dans la part obligataire de nos portefeuilles de référence. Votre conseiller en investissements se fera un plaisir de vous donner de plus amples informations sur la composition spécifique du portefeuille de référence qui correspond à votre stratégie d'investissement.

grâce à l'augmentation de la consommation privée, à notre commerce international des services et à la politique accommodante de la Banque centrale européenne. Il n'y a rien de mieux à attendre pour l'instant. La Belgique excelle quand il est question de stabiliser son économie mais fait moins bien quand il s'agit de stimuler la croissance. Notre compétitivité est en perte de vitesse. Nos entreprises n'investissent pas assez, notamment parce que le climat n'est pas propice aux investissements, et le taux de chômage reste élevé. Bien que notre gouvernement n'éprouve actuellement aucune difficulté à se financer sur les marchés financiers, la dette publique est plutôt élevée. Un nouveau rééchelonnement se profile à l'horizon. La Belgique peut donc mieux faire.

# La politique de la Banque centrale passée au crible

Début septembre, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé une nouvelle série de mesures destinées à relancer la croissance dans la zone euro et à limiter le risque de baisse générale des prix (déflation). Pour notre nouveau *chief economist*, Geert Gielens, la déflation n'est toutefois pas un problème en soi, comme vous avez pu le lire en p. 4-5. Mais dans ce cas, pourquoi la BCE se focalise-t-elle autant sur l'absence actuelle d'augmentation des prix (inflation) ?

**G.G. :** L'objectif prioritaire de la BCE, c'est de maintenir l'inflation aux alentours de 2 %. Il ne s'agit pas tellement de ce chiffre de 2 %, mais avant tout de maintenir l'inflation « à un niveau stable » et de balayer ainsi un maximum d'incertitude quant à l'avenir. Car l'incertitude est un facteur de paralysie pour l'économie.

Plus il y a d'incertitude concernant l'avenir, plus il est difficile pour les entreprises de prévoir leurs bénéfices futurs, et moins elles sont enclines à investir. Si les entreprises n'investissent pas, il n'y a pas de création d'emplois. Et l'absence de création d'emplois pèse sur la consommation. Ce qui se traduit par moins de bénéfices pour les entreprises qui, à leur tour, ont moins tendance à investir. Il s'agit donc d'un cercle vicieux. La politique de la BCE vise essentiellement à supprimer ce facteur d'incertitude, et inciter ainsi les entreprises à investir. En d'autres termes, il convient de maintenir les augmentations de prix à un niveau tel qu'elles n'ont aucun impact sur l'économie.

## En quoi les récentes mesures décidées par la BCE cadrent-elles avec cet objectif ?

**G.G. :** Pour ce faire, la BCE compte utiliser différents moyens. Voici un aperçu des mesures annoncées :

- le 4 septembre, la BCE a réduit son taux directeur à court terme à 0,05 %, un nouveau plancher historique. La rémunération toujours plus faible de l'épargne devrait avoir pour effet de faire circuler davantage l'argent et de faire se rapprocher à nouveau l'inflation de la barre des 2 %. De plus, un taux moins élevé signifie aussi un coût plus faible pour les entreprises et les ménages désireux d'emprunter, ce qui devrait encourager les investissements ;
- les banques sont encore un peu plus pénalisées quand elles déposent leurs excédents de liquidités sur une base journalière auprès de la Banque Nationale : en effet, le taux de dépôt est passé de -0,1 % à -0,2 %. Concrètement, ça veut dire qu'à présent, les banques doivent payer pour déposer leurs liquidités. Elles sont donc incitées à ne pas théâtraliser leurs excédents, mais à octroyer davantage de crédits, ce qui devrait également permettre de relancer les investissements ;
- La BCE prête de l'argent aux banques à des taux attractifs, à condition qu'elles utilisent ces fonds pour octroyer des crédits aux entreprises. Et ce, via des opérations ciblées de refinancement à long terme (*Targeted Long Term Refinancing Operations*, en abrégé *TLTRO*).
- Enfin, la Banque centrale procure davantage de liquidités aux banques, en achetant leurs dettes titrisées, les Asset Backed Securities (ABS)<sup>1</sup> et Mortgage Backed Securities (MBS). Les banques peuvent ensuite à leur tour prêter ces liquidités.

1. Les Asset Backed Securities (ABS) sont des actifs garantis par des crédits. Les Mortgage Backed Securities (MBS) sont garantis par (un ensemble) de prêts hypothécaires.

## Quelle est l'efficacité de ces mesures ?

**G.G. :** La BCE s'efforce principalement d'encourager l'octroi de crédits par les banques, pour que les entreprises puissent investir davantage. Mais si l'on considère la Belgique, par exemple, des enquêtes réalisées auprès de PME indiquent qu'en fait, celles-ci n'éprouvent que peu de difficultés à emprunter de l'argent. Pour moi, il ne s'agit pas tant d'un problème d'octroi de crédits par les banques, mais plutôt d'une faible demande, de la part des entreprises, de fonds destinés à financer des investissements. C'est du moins le cas en ce qui concerne les pays du noyau dur de la zone euro, car dans les pays du Sud, il y a bel et bien un problème d'octroi de crédits. Les mesures de la BCE auront donc principalement un impact pour ces États, mais moins chez nous.

Selon moi, la principale raison pour laquelle les entreprises ne relancent pas encore leurs investissements, c'est que leurs perspectives de rentabilité sont encore trop entachées d'incertitude. Pour remédier à cette situation, il faudrait à la fois une relance de la demande chez les consommateurs, et un climat plus propice aux investissements, par exemple via l'octroi d'incitants fiscaux en faveur des entreprises.

J'attends beaucoup de l'achat de dettes titrisées (titres ABS et MBS). Si les banques savent qu'elles peuvent renégocier leurs crédits hypothécaires sous forme de titres (MBS) et les vendre à la BCE, elles auront aussi davantage tendance à octroyer des crédits logement. Aux USA, on a constaté que cela a eu un impact extrêmement positif sur le marché de l'immobilier, et ce phénomène a clairement boosté la reprise économique.

## Peut-on s'attendre à terme à un relèvement des taux ?

**G.G. :** En tout cas, je pars du principe que la croissance dans la zone euro restera encore faible pendant un certain temps, notamment en raison des problèmes persistants dans le Sud de l'Europe. L'inflation restera également à un niveau très bas. Étant donné les perspectives d'inflation et de croissance plutôt modérées, il faut s'attendre à ce que les taux en Europe restent peu élevés pendant un certain temps encore. Ce qui constitue une moins bonne nouvelle pour nos épargnantes et investisseurs obligataires...

# La Bourse australienne a-t-elle encore du potentiel ?

Depuis les années 2000, la croissance australienne a été tirée par le boom minier. L'Australie est un des seuls pays de l'OCDE<sup>1</sup> à ne pas avoir connu de récession durant la crise financière. Toutefois, la croissance a ralenti en 2013, dans la foulée du fléchissement des cours des matières premières, lié à la faiblesse de la conjoncture internationale et au tassement de l'activité en Chine. Qu'en est-il aujourd'hui ? Cela vaut-il encore la peine d'investir en Australie ?

## Atouts de l'économie australienne

L'Australie dispose de ressources naturelles importantes, d'une demande intérieure solide et d'un robuste secteur financier. L'Australie est un des treize pays qui a encore un rating AAA, la notation la plus élevée chez Standard & Poor's, et une dette publique très basse (21 % du PIB) comparée aux autres pays développés. Le Produit intérieur brut<sup>2</sup> par habitant figure parmi les plus élevés du monde. Le secteur tertiaire occupe une position dominante dans l'économie australienne (plus des trois quarts du PIB), mais les secteurs agricoles et miniers dominent les exportations. L'Australie est un vaste pays agricole et l'un des principaux exportateurs mondiaux de laine, de viande, de blé et de coton. Le pays regorge de matières premières minérales et énergétiques dont les exportations lui assurent des revenus considérables. L'Australie est dans le top 10 des producteurs et exportateurs de la plupart des minéraux. Elle est dotée des plus grandes réserves mondiales de ressources stratégiques comme l'uranium, dont elle détient 40 % des réserves mondiales prouvées.

## Phase de transition

Depuis le début de l'année, l'économie australienne est entrée dans une phase de transition, comme le mentionne le Fonds Monétaire International. Tirée jusqu'ici par un boom sans précédent des investissements dans le secteur minier qui ont représenté près de la moitié de la croissance du Produit intérieur brut ces dernières années, et par l'envolée des prix des matières premières, l'économie australienne commence à montrer des signes d'essoufflement. Le taux de chômage vient d'atteindre 6,4 %, soit son plus haut niveau sur les dix dernières années. Les coûts salariaux élevés, un marché étroit et une monnaie trop forte pèsent sur l'économie. Pour ces raisons, Toyota a annoncé la fermeture de ses sites de production locaux d'ici 2017, imitant General Motors et Ford. Le départ de ces constructeurs signe quasiment la fin d'un secteur qui emploie directement 45 000 personnes. Par ailleurs, le FMI prévoit que les dépenses publiques seront amenées à progresser de 16 % d'ici à 2018, la plus forte hausse parmi les grands pays développés, pour répondre aux besoins d'une population vieillissante et améliorer les systèmes de santé et d'éducation.

1. OCDE : organisation de coopération et de développement économiques.

2. Produit intérieur brut : cet indicateur représente la valeur ajoutée totale des biens et des services produits sur un territoire national. Il est utilisé pour mesurer la croissance économique d'un pays.

## Et la Bourse ?

L'indice S&P/ASX200 qui reprend les 200 plus grosses capitalisations boursières a grimpé de 5 % depuis le début de l'année et de 10,7 % sur un an (clôture du 28 août). Sur un an, l'indice australien a sous-performé la plupart des indices européens et américains. Les années précédentes également, la Bourse australienne n'était pas des plus brillantes. Quant à la composition de l'indice boursier précité, il est largement dominé par les secteurs cycliques. Les matériaux, l'industrie, l'énergie et les bien de consommation cycliques représentent, avec la finance, 75 % de l'indice. Certains de ces secteurs ont éprouvé des difficultés les années précédentes, à cause du ralentissement de la croissance mondiale.

Évolution des indices australien, européen et américain au cours de l'année passée



## Conclusion

Différents facteurs nous montrent que l'économie australienne est entrée dans une phase de transition qui pourrait diminuer son rythme de croissance économique qui, jusqu'ici, a profité de la bonne santé du secteur minier. Dans ce contexte et vu le poids important des valeurs cycliques dans l'indice boursier australien, nous préférons ne pas investir dans ce marché. Nous privilégions en effet les marchés d'actions européens et émergents.

# Questions de nos lecteurs

## → A.F. de Wavre

*Les chiffres économiques aux États-Unis sont bien meilleurs qu'en Europe. Pourquoi dès lors privilégiez-vous depuis plusieurs mois déjà les actions européennes ?*

**E**n effet, tant l'économie que la Bourse US enregistrent de meilleures performances que leurs homologues européennes... toutefois, nous privilégions les actions européennes car :

- suite à leurs bonnes performances, les actions américaines sont devenues plus chères que les actions européennes. Ces dernières accusent un retard et devraient profiter d'un phénomène de rattrapage. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, le S&P500 a dépassé de près de 30 % ses précédents sommets de 2000 et 2007, alors qu'il manque encore 13 % au Stoxx 600 (voir graphique) ;
- les dernières mesures annoncées par la BCE ont poussé l'euro à la baisse (cfr article sur le dollar en page 3) ce qui soutiendra les sociétés européennes exportatrices. Quant aux entreprises internationales, leurs revenus issus de leurs filiales à l'étranger augmenteront lors de leur conversion en euro. (À un cours EUR/USD de 1,30, un bénéfice de 1 000 USD représente 769 EUR pour sa maison mère. À un cours EUR/USD de 1,20, un bénéfice de 1000 USD représente 833 EUR) ;
- la croissance attendue des bénéfices pour 2015 est supérieure pour les entreprises européennes (+ 13,3 %) par rapport aux américaines (+ 11,6 %) (source : Factset). Ces estimations pourraient être revues à la hausse suite à la baisse de l'euro.

Évolutions des indices S&P500 (USA) et Stoxx 600 (Europe)



## → S.B. de Bruxelles

*Les amateurs d'investissements en or considèrent ce dernier comme une valeur refuge en période d'incertitude. Les tensions internationales liées aux événements en Ukraine et à l'expansion du conflit au Moyen Orient alimentent cette incertitude. Est-il dès lors conseillé d'investir en or ?*

**L**'aversion au risque constituait un moteur important de l'augmentation du prix de l'or de 2008 à 2011. À la suite de la crise bancaire, couplée à une crise de la dette et suivie d'une crise économique, les investisseurs craignaient l'effondrement du système financier et la dissolution de l'euro. Cette crainte a entraîné une fuite vers les valeurs refuges, dont l'or.

Aujourd'hui, la confiance dans l'euro et dans le système financier est cependant de retour et les analystes sont optimistes à propos de l'économie mondiale. Une augmentation de l'inflation, l'un des facteurs qui peut faire grimper le prix de l'or, n'est pas attendue prochainement. Comme le cours de l'or est libellé en USD, il évolue en général dans le sens contraire du cours du dollar. Nous constatons à présent que l'économie américaine se porte très bien. Nous pouvons donc supposer que les taux d'intérêt aux États-Unis augmenteront plus rapidement qu'en Europe, ce qui soutiendra le dollar. La hausse des taux rendra l'or moins attractif.

## Conclusion

Tant que les problèmes géopolitiques ne portent pas atteinte à la confiance sur les marchés, il n'y a pas de raison d'investir en or.

# Belfius Financial Academy

## Inscrivez-vous à nos sessions d'automne gratuites

Belfius Financial Academy a pour vocation d'informer nos clients, jeunes et moins jeunes, au sujet de thèmes financiers. Vous serez ainsi mieux préparé(e) à poser des choix importants pour votre patrimoine. Nous avons le plaisir de vous inviter à l'une des sessions d'automne gratuites organisées par l'Academy. Vous y recevrez des informations sur les investissements dans le contexte financier et économique actuel et sur la protection de votre patrimoine à différents niveaux.

### Comment investir dans un environnement de taux faibles ?

Orateurs : Patrick Vandenhaute, Bernard Bemelmans (Investment Strategy Belfius Banque)

Investir, de nos jours, n'est pas une sinécure. Les taux d'intérêt sont historiquement bas et les Bourses ne sont pas spécialement bon marché. Qui plus est, les nombreuses tensions géopolitiques rendent le climat d'investissement très incertain. Dans un tel contexte, cela vaut-il encore la peine d'investir en obligations et en actions ?

Nous vous exposerons la vision de Belfius sur les marchés financiers. Comment les taux d'intérêt vont-ils évoluer ? Quelles obligations sont intéressantes ? Quel rendement pouvez-vous encore attendre sur les marchés d'actions ?

Nous examinerons en outre comment constituer un portefeuille d'investissement équilibré, compte tenu de vos préférences et des conditions actuellement difficiles du marché, sur la base de recommandations et d'investissements concrets.



Ces thèmes vous intéressent ? Dans ce cas, la Belfius Financial Academy est faite pour vous ! Avec d'autres clients, vous enrichirez vos connaissances financières. Et cela ne vous prendra qu'un samedi matin ! Inscrivez-vous dès aujourd'hui, via [www.belfius.be/financialacademy](http://www.belfius.be/financialacademy), à nos sessions d'information qui auront lieu les 22 et 29 novembre.

### Protégez votre patrimoine

Orateurs : Baudouin Roels et Martin Vanden Eynde (Legal Counsels, Wealth Analysis & Planning Belfius Banque)

Vous vous êtes constitué(e) un patrimoine qui vous permet de vivre confortablement et dont une partie reviendra probablement à vos enfants plus tard. Mais êtes-vous conscient(e) que de nombreux risques peuvent affecter votre patrimoine et votre tranquillité ?

→ **Risques personnels** : un décès peut mener à des situations complexes. Que se passe-t-il par exemple en cas de décès de parents d'enfants mineurs ? Comment éviter que l'entente entre les beaux-parents et les beaux-enfants ne se détériore trop en cas de décès d'un des deux parents ? Un divorce peut également avoir d'importantes conséquences pour la composition du patrimoine. Quelles dispositions peuvent être prises au préalable ?

→ **Risques professionnels** : l'habitation familiale est souvent intégrée dans une société familiale. Mais quid en cas de vente de la société ? Vous craignez que votre habitation soit saisie si votre activité professionnelle d'indépendant tourne mal ? Sachez que, dans certains cas, vous pouvez protéger votre habitation familiale contre les risques professionnels.

→ **Risques économiques** : un décès peut évidemment s'accompagner d'une importante ardoise fiscale. Vos proches pourraient être contraints de vendre votre patrimoine immobilier rapidement et donc éventuellement à un prix inférieur au marché afin de pouvoir payer les droits de succession. Comment vous préparer contre des déboires financiers ?

Durant l'exposé, nous passerons en revue les différentes difficultés et proposerons des solutions afin de protéger votre avenir financier et celui de vos proches.

## Calendrier du mois

Date	Lieu	Thème	Contact
09/10/14	Webinaire	Tensions géopolitiques, quels impacts sur l'économie ?	<a href="http://www.belfius.be/webinaire">www.belfius.be/webinaire</a>
16/10/14	Andenne	Comment investir autrement ?	Eric De Winter, 085 27 41 10, <a href="mailto:eric.dewinter@mandat.belfius.be">eric.dewinter@mandat.belfius.be</a>
16/10/14	Wanze	Comment investir autrement ?	Eric De Winter, 085 27 41 10, <a href="mailto:eric.dewinter@mandat.belfius.be">eric.dewinter@mandat.belfius.be</a>
21/10/14	Liège	Comment investir dans un contexte de taux bas ?	Jérôme Chantraine, 04 224 69 10, <a href="mailto:jerome.chantraine@mandat.belfius.be">jerome.chantraine@mandat.belfius.be</a>
15/11/14	Tour & Taxis (Bruxelles)	Finance Avenue	<a href="http://www.financeavenue.be">www.financeavenue.be</a>
22/11/14	Cinepointcom (Charleroi)	Investir dans un contexte de taux bas	<a href="http://www.belfius.be/financialacademy">www.belfius.be/financialacademy</a>
29/11/14	Kinepolis (Liège)	Investir dans un contexte de taux bas	<a href="http://www.belfius.be/financialacademy">www.belfius.be/financialacademy</a>

# Les assurances branche 44 : un instrument de planification successorale idéal

Un nombre croissant de clients de Belfius sont convaincus par les avantages de nos assurances branche 44. Il s'agit d'une combinaison d'une assurance branche 21 à rendement garanti majoré d'une participation bénéficiaire variable et d'une assurance branche 23 qui investit dans des fonds. Les perspectives de beau rendement potentiel avec la possibilité de limiter les risques, le vaste choix de fonds sous-jacents, la flexibilité et la fiscalité favorable de ces investissements ont séduit de nombreux investisseurs.

Par ailleurs, les assurances branche 44 sont aussi un instrument de planification successorale idéal.

## Planification successorale en cas de décès

Vous souhaitez, à votre décès, attribuer votre patrimoine aux personnes de votre choix, mais vous voulez entre-temps en garder le contrôle ? Une assurance vie telle que l'assurance branche 44 est la solution idéale. En effet, c'est le preneur d'assurance qui garde la main. Vous pouvez, par exemple, déterminer la politique d'investissement et prélever des fonds quand bon vous semble. Vous pouvez en outre favoriser des personnes précises après votre décès et déroger ainsi aux réglementations en matière d'héritage. La réserve légale de certains héritiers (p.ex. conjoint, enfants) doit toutefois être respectée.

En votre qualité de preneur d'assurance et d'assuré du contrat branche 44, vous tenez à ce que les droits de succession soient limités lorsque, à l'occasion de votre décès, la police sera versée aux bénéficiaires ?

Une piste intéressante peut consister à inclure les enfants et petits-enfants dans la clause bénéficiaire. Bien souvent, le partenaire est désigné comme seul bénéficiaire en cas de décès, afin d'éviter de le laisser dans le besoin. Toutefois, et en particulier si le patrimoine est important, le partenaire devra payer des droits de succession élevés sur le capital versé. En effet, plus le patrimoine dont on hérite est important et plus les droits de succession seront élevés. En outre, les enfants pourraient avoir à repayer des droits de succession plus tard, au décès du partenaire, sur le capital obtenu via l'assurance qui se trouve encore dans la succession. En désignant « votre conjoint ou cohabitant (légal) et les enfants », « les enfants » ou « les petits-enfants », vous faites en sorte que le capital versé soit réparti entre plusieurs personnes, ce qui réduira d'autant les droits de succession.

Une autre solution consiste à désigner directement les petits-enfants comme bénéficiaires, selon le principe du « generation skipping ». Ainsi, le patrimoine revient directement (en partie) aux petits-enfants, ce qui permet de réaliser une économie considérable sur les droits de succession. Plus vous avez de petits-enfants et plus l'économie sera importante. En outre, les enfants n'ont bien souvent pas besoin de ce capital, car ils ont déjà pu se constituer un patrimoine confortable. En principe, le patrimoine ne peut pas être intégralement attribué aux petits-enfants. Le conjoint et les enfants ont en effet droit à une « réserve légale », sauf s'ils ne l'exigent pas. Cette réserve est une part minimale de l'héritage, définie par la loi. L'ampleur de cette réserve dépend du nombre d'enfants. Ainsi pour un veuf avec deux enfants, la réserve légale pour chaque enfant s'élève à 1/3. Le tiers résiduel peut donc être donné ou légué aux petits-enfants.

### Exemple :

*Marc, veuf et père de deux enfants qui ont à leur tour chacun deux enfants, dispose d'un patrimoine uniquement mobilier de 750 000 euros.*

*Si Marc ne planifie pas sa succession, chaque enfant héritera de 375 000 euros et paiera les montants suivants en droits de succession :*

- 56 250 euros par enfant en Région wallonne, soit au total 112 500 euros ;
- 55 300 euros par enfant en Région de Bruxelles-Capitale, soit au total 110 600 euros ;
- 53 250 euros par enfant en Région flamande, soit au total 106 500 euros.

*Ceci représente respectivement 15 %, 14,7 % et 14,2 % de la succession.*

*Supposons que les petits-enfants aient été désignés comme bénéficiaires de l'assurance branche 44 et qu'ils reçoivent chacun 62 500 euros. Dans ce cas, la situation fiscale est tout autre :*

Droits de succession/ enfant	Droits de succession/ petit-enfant	Total des droits de succession	% des droits de succession par rapport à la succession
	26 250 euros	3 000 euros	64 500 euros
	25 300 euros	2 500 euros	60 600 euros
	19 500 euros	2 625 euros	49 500 euros

*Il existe en outre un avantage fiscal supplémentaire : le montant déjà accordé directement aux petits-enfants par le saut de génération n'est plus soumis aux droits de succession au décès de leur propre parent.*



*La clause bénéficiaire doit être formulée correctement afin que chaque petit-enfant reçoive le patrimoine escompté.*

*Supposons que vos enfants n'aient pas tous le même nombre d'enfants. Vous aurez à cœur de veiller à ce que chaque enfant et ses descendants recueillent la même chose.*

## Planification successorale en cas de vie

En cas de vie, vous pouvez également planifier votre succession par l'intermédiaire d'une assurance branche 44 :

- en rachetant votre contrat d'assurance ou en transférant ses droits ;
- en concluant un contrat d'assurance après une donation.

### Rachat de votre contrat d'assurance ou transfert des droits

En votre qualité de preneur d'assurance, vous pouvez racheter la police, par exemple en vue de céder le capital à vos enfants par un don bancaire ou notarié. Une assurance branche 44 se prête à merveille à cette technique, parce qu'elle permet, à des moments précis, un rachat sans frais. Par ailleurs, aucun précompte mobilier n'est dû pour le contrat branche 23. Pour le contrat branche 21, cette exonération ne vaut que 8 ans après le début du contrat.

Il est aussi possible de céder les droits de la police, par exemple à votre enfant. Dans ce cas, le contrat continue à courir, mais votre enfant devient le nouveau preneur d'assurance et peut prendre toutes les décisions relatives à la police. Ce transfert est exonéré de taxe d'assurance et de précompte mobilier et s'effectue sans frais. En outre, la période de huit ans permettant de ne pas payer de précompte mobilier en cas de retrait (appelé rachat) du contrat branche 21 se poursuit tout simplement.

Si la cession est réalisée à titre gratuit, il s'agit d'une donation du contrat d'assurance. De nombreux juristes sont d'avis que celle-ci doit se faire devant notaire.

### Donation de fonds suivie de la souscription du contrat d'assurance

Si vous souhaitez donner un capital, une assurance branche 44 est également très intéressante. Vous pouvez en effet conserver le contrôle de la somme donnée et, si le donataire venait à décéder avant vous, vous pouvez faire en sorte que cette somme vous revienne, exemptée de droits de succession. En outre, une telle assurance donne aussi la possibilité de continuer à bénéficier d'une allocation périodique à des conditions fiscalement avantageuses.



En cas de don, mieux vaut opérer avec une « charge facultative », c'est-à-dire que la rente est exigible à une date précise, mais sans obligation. De même, mieux vaut fixer un délai d'exigibilité pour cette rente. Vous éviterez ainsi que la charge puisse être exigée sans limite de temps et qu'elle demeure dans votre succession sous la forme d'une créance. Dans un tel cas, des droits de succession seraient en effet dus lors de votre décès.

### Comment faire ?

Lors de la donation d'une somme d'argent, par exemple à votre enfant, vous pouvez faire inclure une clause de « retour conventionnel » dans les documents de donation. En vertu de cette clause, la somme donnée vous revient si le donataire décède avant vous, qu'il ait ou non des descendants.

En outre, la somme donnée ne sera plus soumise aux droits de succession lors de votre décès, sauf si vous décédez dans les trois ans de la donation et qu'elle n'a pas été enregistrée. Pour exclure ce risque, vous pouvez procéder par donation devant notaire ou faire volontairement enregistrer le don bancaire, moyennant, dans les deux cas, le paiement de droits réduits.

Dans une deuxième phase, le donataire, par exemple votre enfant, souscrit une assurance branche 44 dans laquelle il est également l'assuré. Vous, donateur, êtes désigné dans ce contrat comme bénéficiaire acceptant en cas de décès. Vous faites donc d'une pierre deux coups :

- grâce à un avenant au contrat d'assurance où vous concrétisez le retour conventionnel, vous êtes sûr qu'en cas de décès du donataire (preneur d'assurance) avant vous, le montant donné vous revienne exempt de droits de succession ;
- en outre, le preneur d'assurance, par le fait que vous ayez accepté le bénéfice, ne peut plus apporter de modifications au contrat d'assurance sans votre autorisation. Vous conservez donc un certain contrôle sur la somme donnée.

L'ouverture d'une assurance branche 44 par le donataire est aussi intéressante si, lors du don, vous prévoyez une charge périodique, de façon à toujours disposer d'un revenu. Selon ce principe, le donataire rachète chaque année un montant de l'assurance, exonéré de précompte mobilier (pour le contrat branche 21, huit ans après le début du contrat) et, à des moments précis, sans frais.

Veillez toutefois à ce que la charge ne soit pas trop élevée et à ne pas trop grignoter le capital donné, pour qu'il puisse toujours être question d'un don et que l'on ne doive pas considérer qu'il y a eu renonciation partielle au droit de retour conventionnel.

## Conclusion

Les assurances branche 44 sont un instrument de planification successorale idéal. Lors de la transmission d'un patrimoine, en cas de décès ou de vie, elles offrent d'énormes avantages. Le conseiller financier de votre agence Belfius se fera un plaisir de vous renseigner à ce sujet.



## Déménagez vos investissements. Vous y gagnez !

Recevez 1 % de la valeur de vos investissements en cadeau\* si vous les transférez vers Belfius.

Plus d'infos dans votre agence Belfius ou rendez-vous sur [www.belfius.be/dossier-titres](http://www.belfius.be/dossier-titres).

\* Avec un plafond de 1 000 euros par personne. Action valable jusqu'au 31 janvier 2015 inclus et sous conditions. Consultez le règlement dans votre agence ou sur [belfius.be](http://belfius.be).

Éditeur responsable : Belfius Banque SA, Boulevard Pachéco 44 à 1000 Bruxelles - IBAN BE23 0529 0064 6991 - BIC GKCCBEBB - RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 - Agent d'assurances N° FSMA 19649 A.